

La municipalité a fait le choix d'une politique culturelle ambitieuse qui développe l'action culturelle et défend son patrimoine sur tout son territoire, pour tous et toute l'année.

1832-2017 : cent quatre-vingt-cinq ans après sa construction par nos lointains prédécesseurs le presbytère va connaître une nouvelle jeunesse après une lourde campagne de travaux.

Cette décision est rendue possible par l'effort sans précédent consenti par la commune et l'appui de «l'association paroissiale pour la rénovation du presbytère» pour mener la campagne financement participatif.

Le bâtiment retrouvera les pierres apparentes caractéristiques des bâtisses de l'entre-deux-mers et découvrira les bienfaits de l'isolation. La partie logement sera aux normes d'habitation modernes et les salles d'activité seront accessibles aux personnes à mobilité réduite. Le parc est préservé de même que son accessibilité.

En 1832 les huit communes qui composent aujourd'hui le secteur paroissial disposaient chacune de son église et de son presbytère : Artigues près Bordeaux, Pompignac, Fargues Saint Hilaire, Salleboeuf, Bonnetan, Camarsac, Loupes, Tresses. Aujourd'hui seules deux de ces huit communes continuent à mettre un presbytère accessible à disposition du secteur paroissial : Fargues et Tresses. Dans telle commune le bâtiment a été vendu, dans telle autre il est devenu une crèche, ailleurs il a été rasé, etc.

Tresses tient à la préservation du patrimoine communal de caractère et de qualité et le montre encore une fois. Il y a quelques années l'église, devenue patrimoine communal au terme de la loi de 1905, a été réhabilitée par la commune au terme d'un investissement d'un million d'euros.

Voici venu le temps de la rénovation du presbytère. Chacun pourra, selon ses moyens, participer à ce beau projet grâce

à un financement participatif lancé avec la Fondation du patrimoine. Créée par la loi en 1996 et reconnue d'utilité publique, cette fondation est l'acteur le plus sérieux et le plus reconnu dans la préservation de « ces « trésors des humbles », pour reprendre l'expression de l'écrivain Maurice Maeterlinck, qui sont l'âme de nos régions et témoignent d'un art de vivre à la française et d'une architecture locale. »

Les dons donnent droit à une réduction d'impôt.

Le nom des donateurs sera apposé sur les murs du presbytère

Les élus de «Tresses Ensemble»
www.tressesensemble.blogspot.fr
<https://www.facebook.com/tresses.ensemble>.